

Congrès d'anthropologie criminelle.

Le Congrès d'anthropologie criminelle qui doit se réunir à Paris du 10 au 17 août de cette année, étudiera les problèmes que soulèvent les études des conditions anatomiques, physiques, psychologiques ou sociales que déterminent le crime, les questions de la responsabilité morale et toutes les applications judiciaires et médico-légales de la biologie et de la sociologie criminelles.

Parmi les questions posées, au nombre de plus de trente, citons les suivantes :

“ Dernières découvertes de l'anthropologie criminelle,” par le professeur Cesare Lombroso (de Turin).

“ Caractères anatomiques des criminels,” par le docteur Manouvrier (de Paris).

“ L'atavisme chez les criminels,” par le docteur Bordier (de Paris).

“ L'enfance des criminels et la prédisposition au crime,” par les docteurs Taverni (de Rome) et Magnan (de Paris).

“ Les conditions qui déterminent le crime,” par le professeur Ferri, député au parlement italien.

“ Classification des criminels par l'anthropologie juridique,” par le baron Garofalo, procureur du Roi, à Naples.

“ La libération conditionnelle,” par le docteur Semal, de Mons (Belgique).

“ La criminalité dans ses rapports avec l'éthnographie,” par le docteur Taladriz (de Madrid).

“ La responsabilité morale,” par M. Tarde, juge d'instruction à Sarlat (Dordogne).

“ Le système cellulaire,” par le professeur Von Hamel (d'Amsterdam).

“ Le crime politique,” par l'avocat Laschi (de Rome).

“ L'anthropométrie juridique,” par M. Alphonse Bertillon (de Paris), etc.

Hôpitaux de Paris.

M. le professeur Tarnier, nommé professeur de chirurgie obstétricale vient, en raison de ses nouvelles fonctions, de donner sa démission de chirurgien de la Maternité. Il sera procédé très prochainement à son remplacement dans son service de la Maternité.